

Compte rendu du conseil de quartier « Secteur Est » du 27 novembre 2023

Salle de Projet du Puits Manu – 55 participants

1. Atelier participatif sur le quartier

En première partie du conseil de quartier, les participants sont invités à participer à un atelier participatif afin de décrire leur quartier. Ils s'organisent par groupes des 6 personnes environ pour répondre aux questions suivantes sur le quartier :

- *Aujourd'hui, le meilleur atout de notre quartier pour attirer des nouveaux habitants à Beaugency c'est...*
 - o Les réponses serviront à alimenter la description du quartier dans le cadre de la mise à jour du site internet de la Ville de Beaugency.
- *Le principal défaut de notre quartier qu'il faudrait solutionner c'est....*
- *Pour plus de sécurité routière dans notre quartier, la priorité serait...*
- *Pour créer plus de lien entre les habitants, nous pourrions....*
 - o Les réponses à ces 3 questions vont permettre d'alimenter la suite des discussions dans le cadre de la réunion.
- *Pour trouver de la fraîcheur en été, le meilleur endroit de notre quartier c'est....*
 - o Cette question s'inscrit dans le cadre d'un travail en cours du Conseil des aînés sur les îlots de fraîcheur. Les réponses lui seront transmises.
- *Le plus bel espace vert à valoriser de notre quartier, c'est...*
 - o Les réponses à cette question seront transmises au service des Espaces verts dans le cadre de la définition de son plan de gestion des Espaces verts.

Les réponses des participants aux questions ont été les suivantes. Elles sont restituées telles quelles et représentent les avis de leur auteurs.

- *Aujourd'hui, le meilleur atout de notre quartier pour attirer des nouveaux habitants à Beaugency c'est...*
 - o La promenade le long du Rû, le calme, la tranquillité, la verdure, la proximité de la Loire et du Centre-Ville, la mixité entre les générations.
- *Le principal défaut de notre quartier qu'il faudrait solutionner c'est....*
 - o La circulation trop rapide (Rue de Chateaudun, dans la plupart des secteurs)
 - o Le nettoyage et l'entretien des trottoirs.
 - o Le stationnement des voitures sur les trottoirs.
 - o La rue entre-deux aux vallées fermée à la circulation depuis plus de 18 mois
 - o Des lampadaires en panne.
 - o L'aire de camping-car qui génère des nuisances.
 - o L'entrée du Clos de la Chapelle (dépôts des poubelles) liée tant à un mauvais aménagement qu'à l'incivilité des gens.
 - o Les nuisances sonores liées à la proximité de la ligne SNCF
 - o Le manque de piste cyclable
 - o Le manque d'aires de jeux/citystades sur ce quartier

- Le manque d'entretien des bords de la Mauve
- *Pour plus de sécurité routière dans notre quartier, la priorité serait...*
 - Renforcer encore davantage l'aménagement de sécurité de la rue Croquemotte et étendre la réflexion à la rue du Colombier
 - Réduire le trafic de transit rue de la Pointe Maubinée en lien avec les rues voisines (Robert Bothereau, Jean Voisin)
 - Améliorer la qualité des pistes cyclables et les développer là où elles n'existent pas
 - Etudier un sens unique pour la rue Rue Entre Deux aux Vallées lorsqu'elle sera rouverte.
- *Pour créer plus de lien entre les habitants, nous pourrions...*
 - Organiser à nouveau des fêtes des voisins là où il n'y en a pas ou plus
 - Installer des tables de pique-nique au Square Croquemotte (Parc aux Canards).
 - Encourager les habitants à prendre contact avec leurs voisins, notamment pour veiller sur les résidents plus anciens.
- *Pour trouver de la fraîcheur en été, le meilleur endroit de notre quartier c'est...*
- *Le plus bel espace vert à valoriser de notre quartier, c'est...*
 - Le Square Croquemotte (Parc Aux Canards), le Parc Thérèse Cherrier, la coulée verte du Rû, la Promenade des Accruaux, le Sentier des mauves

2. Questions évoquées :

- Sécurité routière / Aménagement de la rue Croquemotte :

Monsieur le Maire rappelle que la vitesse excessive et la sécurité routière sont des sujets récurrents des conseils de quartier. La police municipale réalise régulièrement des contrôles de vitesse et des contrôles de stop dans tous les quartiers.

Abaisser la vitesse des véhicules pour améliorer la sécurité de tous est une priorité de la municipalité. L'aménagement de la rue Croquemotte vise à casser la vitesse des véhicules dans la rue. Un habitant signale que les véhicules reprennent de la vitesse dans la seconde partie de la rue, en remontant vers la rue Fontaine aux Clercs. Au niveau de la fontaine, certains véhicules passent à gauche. Il est sollicité si possible un dos d'âne sur cette partie pour ralentir les véhicules. Les chicanes aujourd'hui sont jugées inefficaces.

De l'avis des participants du conseil de quartier, le stop récemment installé répond déjà partiellement au besoin. Cet aménagement fait consensus, mais mériterait d'être complété.

Un riverain rappelle qu'il avait été proposé d'aménager une bande piétonne en marquage au sol dans la rue des Marais. Cette proposition est jugée utile par de nombreux participants.

Les riverains de la rue du Colombier craignent le report de trafic que pourrait impliquer le sens unique de la rue Croquemotte. Or, avec le stationnement sur les trottoirs actuellement, les piétons sont obligés de marcher sur la voirie. Une piste pourrait être alors l'aménagement de chicanes le long de la rue du Colombier pour organiser le stationnement et contribuer à casser la vitesse dans cette rue.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'objectif est d'expérimenter en dialogue avec les riverains. Il est donc proposé de mener à son terme l'expérimentation et de constituer un groupe de riverains volontaires pour faire une évaluation à 2 mois et à 3 ou 4 mois de l'efficacité de l'aménagement et de

l'impact sur les autres voies. Ceci permettra par ailleurs d'évoquer avec ce groupe les besoins d'aménagements complémentaires.

Suite donnée : Un comité de suivi est constitué qui se composera de M. Carvalho (7 rue Croquemotte), M. Lambert (5 rue du Colombier), Mme Salomon (1 rue du Colombier), Mme Rusé (3 rue Croquemotte), Mme Desprez (3 rue des Marais), Mme Gauthier (10 rue Croquemotte), M. Bourillon (54 rue de Chateaudun), Mme Chabin (rue du Colombier) et Mme Nonnenmacher (37 rue du Colombier). Il se réunira au bout d'un mois après la mise en place du sens unique.

- **Nettoyage des trottoirs / Lampadaires en panne**

Il est rappelé aux participants l'existence du service Allo Voirie. Les habitants peuvent signaler en laissant un message ou par un sms (accompagné éventuellement de photos) les différents problèmes qu'ils constatent dans leur rue ou leur quartier. Ils facilitent ainsi la détection et une intervention plus rapide des services techniques.

- **Nid de frelons asiatiques**

Une riveraine demande comment est géré le problème des frelons asiatiques.

Il est rappelé que si un nid se trouve sur le domaine public, c'est la mairie qui prend en charge sa destruction. S'il se situe sur le domaine privé, c'est à la charge du propriétaire du terrain.

La riveraine en convient mais indique que c'est un coût que certains propriétaires refusent parfois de supporter. Elle suggère que la Communauté de communes des Terres du Val de Loire puisse étudier de mettre en place un dispositif d'aide financière pour les destructions de nids de frelons afin de lutter contre leurs proliférations sur notre territoire, comme cela existe sur d'autres communautés de communes.

Suite donnée : Suggestion transmise à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

- **Rue Entre Deux Aux Vallées / Avenir du stade**

Un riverain demande quand rouvrira la rue Entre-Deux-Aux-Vallées, notamment car le ramassage des poubelles qui n'est plus fait sur une petite partie de la rue obligeant les riverains concernés à amener leurs poubelles en bout de rue.

Monsieur le Maire explique que la Ville a engagé une procédure avec son assureur pour que soit reconnue la responsabilité des entreprises ayant réalisé les travaux du terrain synthétique dont la Municipalité considère qu'ils n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art, fragilisant le mur. Une expertise est en cours pour confirmer cette responsabilité. Malheureusement, jusqu'à présent, les entreprises s'ingénient à retarder les expertises en ne venant pas à certaines réunions ou en refusant de transmettre certains documents. Or, tant que l'expertise n'est pas close, la ville n'a pas l'autorisation de réaliser les travaux de construction d'un nouveau mur de soutènement de la route qui permettrait sa réouverture à la circulation. Si la situation continue, la Ville risque d'être obligée de saisir le tribunal administratif pour que l'expertise puisse se porter à son terme.

Un habitant demande également de l'information sur le projet de reconversion du stade Paul Lebugle.

Monsieur le Maire rappelle l'état de vétusté de ce stade, notamment de la tribune pour lequel le risque d'une fermeture pour raison de sécurité est clairement évoqué désormais. Or, la ville a actuellement 3 stades ce qui est beaucoup pour une commune de notre taille, même avec deux clubs de football. Le stade de Bel Air, situé face au Lycée, est sous-utilisé. Compte tenu que l'objectif de la ville est de relancer sa croissance et d'accueillir de nouveaux habitants en créant de nouveaux logements, individuels ou collectifs, la Municipalité souhaite étudier la possibilité de passer de 3 à 2 stades seulement et que le site de Paul Lebugle, le plus vétuste, soit reconverti pour un usage de logement. Le produit de la vente du terrain serait alors affecté à la modernisation des autres stades. Une consultation de promoteurs est en cours pour vérifier la faisabilité de ce montage. Si un projet viable est confirmé, une consultation des riverains sera organisée.

- **Entrée du Clos de La Chapelle**

Un habitant témoigne des difficultés de gestion des ordures ménagères du lotissement du clos de la Chapelle. Compte tenu de l'impossibilité des manœuvres de camion poubelles, les bacs sont rassemblés à l'entrée du lotissement. Malheureusement l'espace est mal conçu et les usagers manquent souvent de civisme.

Suite donnée : Informations transmises à la Communauté de communes pour réflexion sur les évolutions possibles de la collecte à moyen terme. Demande d'interventions plus régulières des services techniques pour nettoyage et information de la police municipale.

- **Aire de campings car**

Une riveraine remercie pour la construction des toilettes mais s'étonne de l'absence de brise vue au niveau des urinoirs.

Les élus confirment qu'un brise-vue est bien prévu qui doit être posé prochainement.

- **Piste cyclable vers Baule**

Un habitant demande s'il est en projet de créer une piste cyclable vers Baule le long de la nationale.

Monsieur le Maire confirme que c'est un des axes envisagés dans le cadre du maillage de liaisons douces de la Ville. Il pourrait se prolonger jusqu'à Baule dans le cadre de travaux portés par le Conseil départemental du Loiret. Cependant, aucune date n'est donnée pour le moment pour ces travaux. En 2024, la Ville prévoit de réaliser la liaison douce vers le Stade Maurice Dubreuil au sud de la Loire.

- **Eaux Pluviales rue du Colombier et Rue de Chateaudun**

Plusieurs habitants signalent des problèmes de gestion des eaux pluviales dans le secteur avec un mauvais écoulement dans les avaloirs. Le système d'évacuation des eaux pluviales peine en cas de fortes pluies. Une analyse sur ce secteur serait utile. L'imperméabilisation des cours des particuliers participe à augmenter les rejets d'eau pluviales.

Suite donnée : Demande de curage des avaloirs du secteur signalé par SUEZ qui est chargé de leur entretien courant.